



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NO 2023-03

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'EMPÊCHER LA MISE EN PLACE DE RÉSIDENCES DE TOURISME SUR LE BORD DU LAC MÉGANTIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-01-011 à sa séance du 17 janvier 2023, du projet de règlement numéro 2023-03 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'EMPÊCHER LA MISE EN PLACE DE RÉSIDENCES DE TOURISME SUR LE BORD DU LAC MÉGANTIC, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 février 2023 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 403, rue Principale, à Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet de règlement vise à :

- Interdire la mise en place de résidence de tourisme sur les lots contigus au lac Mégantic

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

DONNÉ à Piopolis, ce 26^e jour du mois de janvier 2023.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Emmanuelle Fredette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 26 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23ième jour de janvier 2022.



Emmanuelle Fredette
Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière

